



Demande d'acte de mariage

Les demandes d'acte de mariage à Luzarches peuvent s'effectuer au service Etat Civil de la Mairie, par courrier, ou par internet en remplissant le formulaire de demande d'acte en ligne.

A qui s'adresser ?

- A la Mairie du lieu de mariage

Qui peut faire la demande ?

- L'un des époux
- Un ascendant (parent, grand- parent) des époux,
- Un descendant (enfant, petit-enfant) majeur des époux,
- Un professionnel autorisé habilité 1a le faire (avocats, notaires, etc...).

Justificatifs

- Pièce d'identité,
- Document prouvant sa relation avec l'un des époux (livret de famille ou autre acte d'état civil).

Liens utiles

[Acte de mariage : demande de copie intégrale ou d'extrait | service public](#)

Contact

Mairie de Luzarches

Service état civil - Place de la Mairie - 95270 Luzarches

mairiedeluzarches@luzarches.com